

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/04/2022

Dossier complet le :

22/04/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0131

### 1. Intitulé du projet

Projet de réhabilitation de la galerie des Maurras de l'usine EDF de Vinon sur le Verdon. Travaux préparatoires de défrichement des installations de chantier, en 2022 qui constituent la principale mesure d'évitement et de réduction du projet.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EDF SA - EDF Hydro Méditerranée

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BELOTTI FRANCK - Directeur adjoint

RCS / SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie   | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))   |
|---|--|
| 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.<br>a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, m <sup>2</sup> | Une coupe d'arbre est nécessaire sur les futures zones installations de chantier des travaux de réhabilitation de la galerie des Maurras. La nature du sol sera modifié temporairement le temps des travaux principaux (environ 3 ans). La surface concernée est d'environ 13 000 m <sup>2</sup> de forêt avec un niveau de conservation dégradée du fait de la création et de l'exploitation des ouvrages EDF du site. Le dossier des travaux principaux fera l'objet d'un DEXE au titre du code de l'énergie concerné par des rubriques IOTA et des activités ICPE de chantier (déclaration) |

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

EDF envisage de réaliser des travaux de réparation au niveau de la galerie des Maurras en 2023 et 2024. Des zones d'installations de chantier sont nécessaires au niveau de la galerie aval. En effet, il n'existe pas de fenêtre d'accès intermédiaire sur le linéaire de la galerie. Pour cela il est nécessaire de réaliser des travaux préparatoires de coupe d'arbre dès l'automne 2022 pour éviter les périodes écologiques sensibles notamment pour l'avifaune. Le choix de ces zones d'emprises de travaux prend en compte également l'ajustement du périmètre du projet sur la base d'inventaire naturaliste réalisé en 2021 par MICA Environnement. Ces zones boisées ont été ciblées du fait de leurs faibles enjeux de conservation des habitats et de leurs faibles fonctionnalités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude.

La zone concernée par la coupe d'arbre va être utilisée pendant les travaux principaux pour les installations de chantier (base vie, bassin de décantation, parking) et la création d'une zone de stockage transitoire des matériaux de terre excavées de la galerie. La zone de coupe d'arbre concerne environ une surface de 13 000 m<sup>2</sup>.

Les arbres seront coupés sans laisser de rémanent au sol. Certaines bûches débitées pourront servir d'abris temporaire à reptiles dans les secteurs périphériques aux zones concernées. Sur l'ensemble des zones, les arbres ne seront pas dessouchés.

## 4.2 Objectifs du projet

Les travaux de coupe d'arbres font partie des travaux préparatoires du projet de réparation de la galerie des Maurras suite à la découverte de 2 cavités.

Les objectifs du projet sont :

- Les travaux en galerie : création d'un by-pass des zones effondrées par le creusement d'un tronçon de galerie (250 m environ) qui contournera les cavités.
- Le stockage temporaire du marinage sur la zone d'installation de chantier avec évacuation / revalorisation des matériaux excavés (environ 13 000 m<sup>3</sup>).
- Des déversés à l'aval du barrage de Gréoux pendant l'indisponibilité de la galerie des Maurras afin de maintenir l'alimentation en eau du Canal de Provence exploité par SCP, avec mise en place d'un ouvrage provisoire de dérivation permettant l'entonnement dans le canal de fuite pour alimenter la pompe Bergeron.

Des zones d'installations de chantier sont nécessaires au niveau de la tête amont et aval de la galerie. En effet, il n'existe pas de fenêtre d'accès intermédiaire sur le linéaire de la galerie. Pour cela il est nécessaire de réaliser des travaux préparatoires de coupe d'arbre dès l'automne 2022 pour éviter les périodes écologiques sensibles notamment pour l'avifaune.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le secteur de travaux est marqué par l'activité anthropique, les stigmates de la construction des aménagements réalisés dans les années 1960 et l'utilisation de la zone par l'exploitant pour la maintenance courante. Les accès sont existants et entretenus. Pour ces travaux, l'accès se fera en empruntant la route départementale D69 et les chemins existants, sans aménagement particulier. Ces travaux ne nécessitent pas de base vie ou d'installation de chantier spécifique.

Les travaux envisagés sont les suivants:

- Les arbres seront coupés (bûcheronnage) sans laisser de rémanent au sol. Le broyage sur site sera interdit
- L'emploi d'engins légers sera privilégié. La vitesse des engins sera réduite (<10 km/h), de manière à éviter les destructions accidentelles d'individus.
- Sur l'ensemble des zones, les arbres ne seront pas dessouchés.
- Les entreprises seront autonomes en énergie, eau potable et eau industrielle. En cas d'emploi de groupe électrogène, celui-ci sera équipé d'un bac de rétention. Des kits anti-pollution seront disponibles à proximité immédiate des matériels utilisant des hydrocarbures et dans les engins.
- La propreté du chantier et des accès seront surveillées pendant toute la durée des travaux. Aucun rejet dans l'environnement n'est autorisé. Tous les déchets du chantier seront récupérés et éliminés. Pour les déchets verts issus des installations EDF, la valorisation de ces déchets sera privilégiée. Il sera interdit de réaliser un brûlage des déchets sur site.
- Les travaux de coupe d'arbres auront une durée inférieure à 1 mois.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les zones concernées par le défrichement seront utilisées comme zone principale d'installation du chantier des travaux principaux qui sont envisagés en 2 campagnes de 8 mois en 2023 et 2024.

Cela concernera :

- Une aire de base vie, parking et de zone de stockage tampon,
- Une zone de stockage des matériaux excavés de la galerie.

Ces zones d'emprises ont été choisies suite à l'application de la séquence ERC pour éviter les zones à plus fort enjeux.

Des mesures spécifiques de prévention des pollutions et de propreté du chantier seront mise en œuvre pendant toute la durée du chantier.

Les zones défrichées feront l'objet d'un plan de renaturation afin de favoriser une dynamique climacique méditerranéennes des secteurs concernés

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Travaux d'entretien et de grosse réparation R 521-38 au titre du Code l'Énergie prenant en compte l'analyse de la Nomenclature IOTA, ICPE.

Les travaux de défrichage seront réalisés à l'automne 2022, en dehors de la période de reproduction de l'avifaune et des chiroptères, et durant la période d'activité des reptiles susceptibles de fréquenter le secteur. Aucune espèce protégée de flore n'est présente sur l'emprise des zones de travaux. Le projet ne relève pas d'une dérogation d'espèces protégées.

La zone de travaux est hors site Natura 2000.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques  | Valeur(s)             |
|---|-----------------------|
| Défrichage des futures zones d'installation de chantier :   | 3 074 m <sup>2</sup>  |
| Défrichage de la future zone de stockage des matériaux excavés :  | 9 700 m <sup>2</sup>  |
| Surface totale concernée :  | 12 774 m <sup>2</sup> |
| La coupe d'arbre interviendra sur des habitats de manteau forestier avec un niveau de conservation très dégradé. La majorité des zones présentes des faibles densités d'arbres de 1 à 2 arbres pour 10 m <sup>2</sup> . |                       |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de St Julien le Montagnier (83)

Parcelles AE 619, 620, 623, 624, 627, 748, 771, 810 et 811

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 5° 5 3' 0 4 " 539 Lat. 4 3° 4 2' 3 0" 486

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone d'étude est incluse dans le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) du Verdon. Il n'y a pas de Parc National à proximité immédiate des zones d'interventions. |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone de travaux se trouve à plus de 600 m de La Chapelle de la Trinité, qui est un monument historique classé depuis 1925 (commune de Saint Julien).                |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|   |                          |                                     |  |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>               | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>   |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | 6,3 km à l'Ouest SIC FR9301589 « La Durance », ZPS FR9312003 « La Durance », 6 km au Nord SIC FR9302007 « Valensole », ZPS FR9312012 « Plateau de Valensole », 5,8 km au Nord-Est SIC FR9301615 « Basses gorges du Verdon », ZPS FR9312022 « Verdon" |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>   |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les travaux de défrichement seront réalisés à l'automne 2022, en dehors de la période de reproduction de l'avifaune et des chiroptères, et durant la période d'activité des reptiles susceptibles de fréquenter le secteur. Aucune espèce protégée de flore et de faune à enjeux patrimoniales ne sont présents sur l'emprise des zones de travaux.<br>Le défrichement de la zone ne remet pas en cause le continuum forestier du fait des secteurs boisés à proximités. Le défrichement va favoriser le continuum des milieux semi-ouvert à forte potentialité écologique sur ce type de milieu méditerranéen. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se trouve à plus de 6 km des sites Natura 2000 sans connexion géographique ou hydrologique.   |

|                  |  |  |  |   |
|------------------|--|--|--|---|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>   | Les accès sont existants et entretenus pour l'exploitation et la maintenance courante des ouvrages EDF. Pour ces travaux, l'accès se fera en empruntant la route départementale D69 et les chemins existants, sans aménagement particulier. |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Le secteur de travaux est concerné par l'utilisation de la zone par l'exploitant EDF pour la maintenance courante.  |

|                  |   |                          |                                     |   |
|------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les travaux se dérouleront en dehors de la période pendant laquelle l'accès aux massifs forestiers du haut Var sont réglementés.</p> <p>En cas de travail par point chauds, EDF aura délivré un permis de feu au préalable et l'entreprise disposera un moyen de lutte contre l'incendie à proximité immédiate de la zone de travail.</p> <p>Il sera interdit de réaliser un brûlage des déchets sur site.</p> |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Ces travaux ne nécessitent pas de base vie ou d'installation de chantier spécifique.</p>   |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les arbres seront coupés sans laisser de rémanent au sol. Le broyage sur site sera interdit. Certains résidus des coupes d'arbres seront utilisés pour créer d'autres abris, en formant des tas de bois favorables aux reptiles en dehors de la zone de projet.</p>  |



|   |   |                          |                                     |  |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

De son côté et afin de sécuriser son alimentation en eau pendant les travaux EDF, la SCP prévoit également de remettre en service l'ancien souterrain des Maurras, depuis la retenue d'Esparron jusqu'à la restitution dans le canal EDF de Malaurie. Suite à un échange technique entre EDF et SCP, les travaux SCP à proximité des travaux souhaités par EDF sont limités. Cela concerne principalement des accès de chantier en utilisant les pistes existantes. Seule une aire d'entreposage de matériels d'environ 200 m2 devra être créée. Sa localisation n'est pas encore complètement défini afin de prendre en compte les résultats des inventaires écologiques en cours sur la zone. En complément, une base-vie serait installée et qui va nécessiter une coupe d'arbre d'environ 100 m2. Dans le cadre de la séquence ERC, SCP a pris des mesures afin d'éviter les habitats favorables au Cricket Hérisson. Cette approche, identique à celle mise en œuvre par EDF, permet de privilégier l'utilisation des zones boisées pour les travaux afin de ne pas impacter les milieux ouverts favorables aux reptiles et aux insectes qui présentes un enjeu patrimonial sur le secteur d'étude. Même si l'espèce considérée dans l'analyse n'est pas identique entre les deux porteurs de projets, les habitats sont très proches. L'approche écologique est similaire ce qui permet d'éviter et de réduire les incidences des deux travaux sur ces milieux. Les travaux de coupe d'arbre de SCP sont de faible surface. Du fait de la présence de boisement abondant à l'échelle de l'aire d'étude, la perte cumulée de ces habitats ne sera pas préjudiciable pour la fonctionnalité écologique du site et le maintien des espèces de ces milieux. Les travaux de SCP vont augmenter le dérangement sur la zone d'étude. Compte tenu de la période, de la nature des travaux et de la fréquentation existante des accès, ce dérangement sera sans conséquence sur le bon déroulement du cycle biologique des espèces présentes. Des habitats de report sont disponibles pour permettre aux espèces de se maintenir sur la zone.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'ensemble des mesures prises par la séquence Eviter Réduire Compenser seront détaillées dans le dossier administratif des travaux préparatoires au titre du code de l'énergie.

Le choix du périmètre de ces travaux préparatoires prend en compte l'ajustement du périmètre du projet en ciblant les zones boisées du fait de leurs faibles enjeux de conservation des habitats et de leurs faibles fonctionnalités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude. La réalisation des travaux pendant l'automne 2022 permet d'éviter les périodes écologiques sensibles notamment pour l'avifaune.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le choix d'implantation des travaux préparatoires prend en compte l'ajustement du périmètre du projet en ciblant les zones boisées du fait de leurs faibles enjeux de conservation des habitats et de leurs faibles fonctionnalités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude. La réalisation des travaux pendant l'automne 2022 permet d'éviter les périodes écologiques sensibles notamment pour l'avifaune et les chiroptères. La présence de zones boisées dense à proximité ne remet pas en cause la présence de ces espèces à proximité de la zone de travaux. Ces travaux préparatoires, de part leur nature, constitue une mesure d'évitement et de réduction des travaux principaux. L'absence de dessouchage et le plan de renaturation post travaux permettront de revégétaliser les zones concernées. La création de milieu ouvert et semi ouvert est favorable au développement de la biodiversité locale à l'échelle de l'aire d'étude.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Note descriptive des travaux EDF  
Présentation Travaux EDF Galerie des Maurras et Séquence ERC associée pour la DREAL PACA  
Inventaire Faune/Flore MICA Environment - Février 2022

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AIX EN PROVENCE

le, 15/04/2022

Signature

